

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS**

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/04/2019  
Retour Préfecture : 26/04/2019**Séance du jeudi 25 avril 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 19/04/2019

Début de la séance : 18h18

Fin de la séance : 22h08

Nombre de votants : 55

-----

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 25 avril 2019  
sera affiché à la mairie d'Amiens le 03/05/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance présidée par :** B.FOURE**Objet :****Membres présents :** Mme FOURÉ, MM. GEST, MERCUZOT, Mme BEN-MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, MM. DUFLOT, BOURGOIS, DOMISE, Mme DEVÈZE, MM. LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mmes ROY, BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS-BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mmes MODESTE, LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. BEUVAIN, HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, MM. MONTIGNY, SÉRY.**Membres empêchés :**

M. FOUCAULT (pouvoir à Mme LE-CLERCQ), Mmes RODINGER (pouvoir à Mme GUÉROULT), HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), ALLAIS (pouvoir à M. DUFLOT), DELÉTRÉ (pouvoir à M. DÈCLE), M. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX).

La séance a été suspendue de 18h28 à 20h04 (point n°3).  
M. DUFLOT (pouvoir de Mme ALLAIS) est arrivé à 18h39 (point n°3), M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) est arrivé à 19h09 (point n°3), M. JARDÉ est arrivé à 19h40 (point n°3).  
M. SÉRY a quitté la séance à 20h04 (point n°4), M. FRADCOURT a quitté la séance à 20h13 (point n°5), M. RIFFLART (pouvoir à Mme BOHAIN) a quitté la séance à 20h55 (point n°25), M. DOMISE (pouvoir à M. HERNANDEZ) a quitté la séance à 20h58 (point n°27), M. DELARUE (pouvoir de Mme HAMADI) a quitté la séance à 20h58 (point

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 25 avril 2019

n°27), M. JARDÉ a quitté la séance à 21h32 (point n°29), M. MONTIGNY a quitté la séance à 21h57 (point n°30).







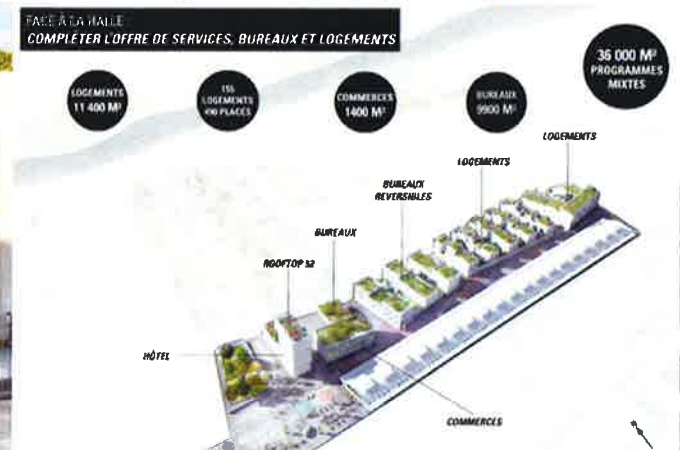
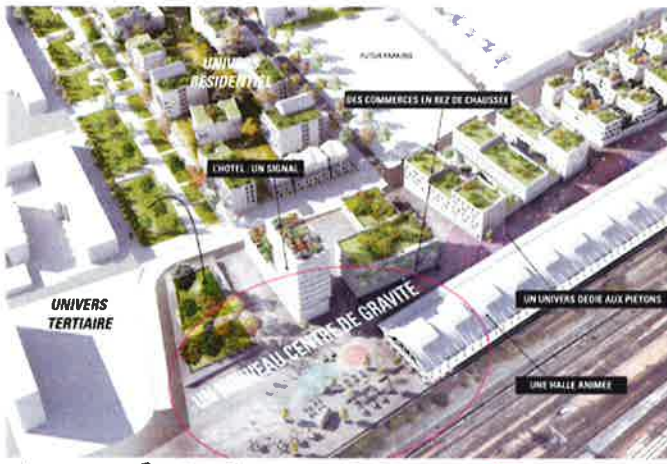
**STRATEGIE PAYSAGÈRE  
DU JARDIN NOURRICIER  
AUX JARDINS SUSPENDUS**



**LE PLATEAU FERROVIAIRE  
LA VALLÉE INTENSE**





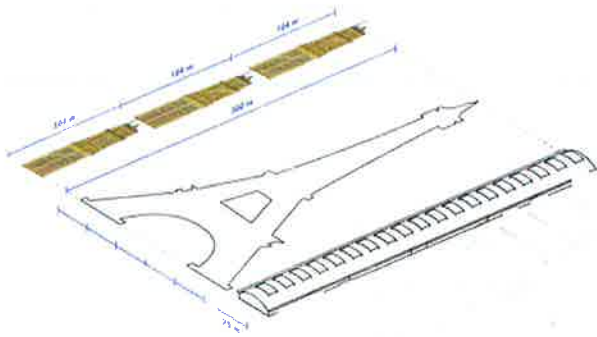




**L'ÉLÉMENT SIGNAL  
L'OFFRE HOTELIERE**



**LA HALLE SERNAM  
UNE PROGRAMMATION DE 300 METRES DE LONG**



**LA HALLE ET SES 3 MONDES**



**UN ESPACE PUBLIC ENTRE HALLE ET LOGEMENTS**



**LE DEPOT DE BUS  
LA VALLEE APAISEE**



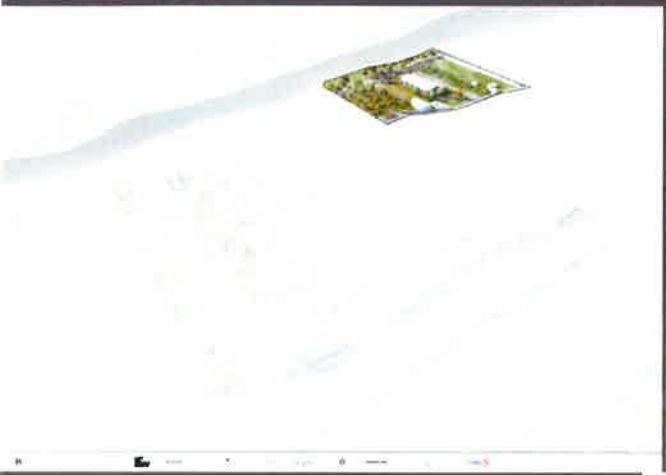
**LOGEMENTS  
FAIRE COEXISTER TOUTES LES FAÇONS D'HABITER**



**L'USAGE DES REZ DE CHAUSSEE  
UN CENTRE BOURG ANIME**







#### **4 - ZAC Gare La Vallée. Protocole de développement Les Trois Mondes.**

Le protocole de développement du projet dénommé « Les Trois Mondes » qui a précédemment été présenté a été approuvé par l'assemblée délibérante. Madame le Maire a été autorisée à le signer.

Il a été précisé par ailleurs que les promoteurs se sont engagés à acquérir les sites du Plateau Ferroviaire et du Dépôt de Bus pour 14 510 000,00 € HT et hors droits.

**Observations :** M. CARDON, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, M. LESSARD, M. ANGER, Mme LION LEC, Mme BERGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

*Adopté*

#### **5 - Décisions du maire. Compte-rendu.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 7 mars et le 4 avril 2019, listées dans la délibération transmise aux membres du conseil.

*Donc acte*

#### **6 - Action d'animation et de promotion. Comité de quartier Saint Pierre. Subvention. Année 2019.**

Le Comité de quartier Saint Pierre organise chaque année « L'Fete ed chés mingeux d'gueugues » dont l'objectif est de réunir les citoyens lors d'une fête basée sur un fait historique autour de la citadelle au XVIème siècle, et de faire découvrir la gastronomie et la culture picardes. Le conseil municipal a accordé le versement d'une subvention globale de 1 500 €, identique à celle versée en 2018.

*Adopté à l'unanimité*

#### **7 - Action d'animation et de promotion. Histoire et Traditions Amiénoises. Subvention. Année 2019. Convention.**

L'association Histoire Traditions Amiénoises renouvelle les Médiévales au bord de l'eau pour cette année 2019. Les élus municipaux ont approuvé l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour cette manifestation qui aura lieu les 31 août et 1er septembre 2019. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention liée à cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

#### **8 - Partenariat entre EDF SA, la Ville d'Amiens et le CCAS d'Amiens. Convention.**

Afin de répondre aux situations d'urgence des personnes en situation d'impayé et de responsabiliser les familles au regard de leur budget énergie, les élus ont adopté une convention partenariale entre le CCAS d'Amiens, la Ville d'Amiens et EDF. Cette convention tripartite est prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, et a pour objectifs de favoriser une meilleure orientation et un accompagnement des publics rencontrant des difficultés à régler leurs factures à travers une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs existants, d'informer et de sensibiliser les usagers sur leurs droits, et le bon usage de l'énergie. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

La délibération initiale a été amendée en séance. Le terme « responsabiliser » dans le préambule de l'acte a été modifié par « accompagner » à la demande des élus.

*Adopté à l'unanimité*



**9 - Complexe sportif Emile GUEGAN. Rue Colbert. Cession de parcelles au profit d'Amiens Métropole.**

Dans le cadre de la requalification du complexe sportif GUÉGAN rue Colbert, dont Amiens Métropole est propriétaire, il est apparu que certains équipements sportifs (terrains de pétanque et boulodrome couvert) étaient à la fois construits sur des parcelles appartenant à la Ville d'Amiens d'une part, et d'autre part, à l'APRADIS. Des régularisations foncières ont été approuvées par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017 entre l'association APRADIS et la Ville d'Amiens. Un acte d'échange sans versement de soulte est intervenu.

Aujourd'hui, dans un souci de cohérence foncière, il a été décidé de transférer à Amiens Métropole la propriété de ces parcelles acquises par la Ville d'Amiens, d'une superficie totale de 1 391 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal a également approuvé la cession à Amiens Métropole des parcelles cadastrées section HZ n°s 165 et 320, d'une superficie totale de 5 076m<sup>2</sup>, ainsi qu'une emprise d'environ 110m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section HZ n°265 sur lesquelles une partie du boulodrome couvert et deux terrains de pétanques sont implantés; tout cela moyennant le prix 26 300 €, conformément à l'estimation du service des Évaluations domaniales.

*Adopté à l'unanimité*

**10 - Rue Saint-Honoré. Cession de parcelle. Indemnisation. Protocole transactionnel.**

La Ville d'Amiens a cédé en 2018 à Monsieur et Madame Gallot-Rodien l'immeuble sis 212 rue Saint-Honoré dans lequel a été décelée à posteriori la présence d'un champignon, leur occasionnant des coûts supplémentaires.

Au titre de l'indemnisation liée à ce préjudice, et considérant que la parcelle située en fond de leur propriété n'a plus vocation à être conservée dans le patrimoine communal, l'assemblée a décidé de leur céder, moyennant le prix de 13 700 €, correspondant à l'estimation domaniale (38 000 €) diminué des coûts engendrés par la présence du champignon. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AT n°600, d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>.

Les conseillers municipaux ont également approuvé le protocole transactionnel à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

**11 - Construction d'une nouvelle salle de spectacle, rue Saint-Leu. Echange de droits indivis avec Amiens Métropole. Convention.**

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle salle dédiée aux musiques actuelles quartier Saint-Leu, il est nécessaire pour Amiens Métropole de se rendre propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°96, dont la Ville d'Amiens est propriétaire indivis, à usage de passage commun. En parallèle, Amiens Métropole reconstituera ledit passage sur partie de la parcelle AB n°99 lui appartenant, et rétrocèdera ainsi des droits indivis à l'ensemble des propriétaires.

C'est pourquoi le conseil municipal a accepté l'échange foncier moyennant la perception d'une soulte estimée à 819 €, a approuvé le projet de convention de travaux sur le passage commun, et y a autorisé toute constitution de servitude de passage de canalisation.

*Adopté à l'unanimité*

**12 - Immeuble Gruson. 34, Boulevard du Cange. Principe d'acquisition.**

Les conseillers de la Ville d'Amiens ont émis un avis de principe favorable sur l'acquisition de l'immeuble Gruson situé 34, boulevard du Cange et actuelle propriété de la Région Hauts-de-France. Il s'agit d'une ancienne usine située au cœur du quartier Saint-Leu, d'une surface utile de 1 151 m<sup>2</sup> et dont l'estimation domaniale s'élève à 1 million d'euros. Il a été proposé de s'en porter acquéreur moyennant le prix de 900 000 € conformément à l'estimation domaniale moins la marge de 10 %.

**13 - Clésence. Réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

Clésence (ex Maison du Cil) engage actuellement un réaménagement de sa dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les opérations qui ont fait l'objet d'une garantie par la Ville d'Amiens entre 1993 et 2008. Ce réaménagement modifie les modalités des offres de prêt et implique de formaliser une nouvelle garantie d'emprunt, donnant lieu à la signature d'une nouvelle convention.

Ainsi, les élus municipaux ont accordé de nouveau la garantie de la collectivité pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée contractée initialement par Clésence, d'un montant maximum 1 217 686,92 €, selon les conditions définies dans la délibération. Ces derniers ont également approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**14 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 5 logements individuels dans le diffus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

L'assemblée a accordé la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum total de 229 198 € souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la réhabilitation de 5 logements individuels. La convention de garantie correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**15 - SIP. Zac Intercampus. Acquisition de 40 logements locatifs sociaux (27 PLUS et 13 PLAI) situés rue du Professeur Cabrol. Lot 1D. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

Le conseil municipal a répondu favorablement à la SIP HLM qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 515 345,49 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 40 logements locatifs sociaux (27 PLUS et 13 PLAI), situés rue du Professeur Cabrol, au sein de la ZAC Intercampus (lot 1D). La réception des travaux est prévue en janvier 2020 et le prix de revient total de l'opération s'élève à 5 580 834,60 €. Ce dernier a également approuvé la convention de garantie correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**16 - Coopérative Toit Aussi. Construction de 18 logements individuels (18 PSLA) rue Elsa Triolet. Participation financière. Convention.**

Les élus municipaux ont accordé la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 232 293 € à la coopérative Toit Aussi pour la construction de 18 logements en PLSA rue Elsa Triolet et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

*Adopté à l'unanimité*

**17 - Coopérative Toit Aussi. ZAC Renancourt. Construction de 8 logements individuels (8 PSLA) rue du Champ de Tir. Les jardins de Grâce. Participation financière. Convention.**

L'assemblée délibérante a approuvé le versement à la coopérative Toit Aussi d'une subvention d'un montant de 112 155 €, pour la réalisation, sur la ZAC Renancourt, d'un programme de 8 logements individuels situés rue du Champ de Tir en accession sociale à la propriété et dénommés «Les Jardins de Grâce».



Elle a approuvé la convention à intervenir et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**18 - Picardie Maritime Habitat. ZAC Paul Claudel. Construction de 9 logements individuels (9 PSLA) situés allée Violaine. Lot D1. Participation financière. Convention.**

Les conseillers municipaux ont répondu favorablement à la coopérative Picardie Maritime Habitat qui sollicite une participation financière de 109 776 € pour son programme de construction de 9 logements individuels PSLA situé allée Violaine, sur le lot D1 de la ZAC Paul Claudel. Ils ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

*Adopté à l'unanimité*

**19 - Picardie Maritime Habitat. ZAC Paul Claudel. Acquisition en VEFA auprès de Linkcity de 5 logements individuels (5 PSLA) rue du Soleil Levant. Lot C4. Participation financière. Convention.**

Les membres du conseil ont approuvé la convention de participation financière à hauteur de 61 575 € permettant à la coopérative Picardie Maritime Habitat de mettre en œuvre son programme d'acquisition en VEFA de 5 logements individuels en PSLA rue du Soleil Levant et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**20 - Association Bleu Ciel. Subventions. Année 2019.**

Lors du Conseil municipal du 6 avril 2017 une convention d'objectifs triennale avec l'association Bleu Ciel pour la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires a été approuvée. Elle prévoyait l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 765 000 € et d'une subvention d'investissement globale de 33 000 € à répartir sur trois exercices.

Pour cette dernière année 2019, le conseil a donc accordé le versement des montants qui restent à allouer, soit la somme de 255 000 € en fonctionnement et la somme de 11 000 € en investissement.

*Adopté à l'unanimité*

**21 - Subventions Jeunesse. Année 2019. Conventions.**

Pour cette année 2019, les conseillers municipaux ont décidé de répartir la somme de 128 300 € en versant des subventions aux associations suivantes : le CSC Etouvie recevra 75 800 € ; le CRIJ Hauts-de-France percevra 15 000 € ; les sommes de 5 000 € seront attribuées à l'ALCO et aux Radicaux Libres ; la MAAM sera subventionnée à hauteur de 3 000 € ; l'UFOLEP est concernée pour la somme de 20 000 € ; l'association Au Dessus Des Toits recevra quant à elle 2 000 € et enfin la FAEP percevra 2 500 €.

Ils ont également approuvé les conventions à intervenir avec ces associations et ont autorisé leur signature par Madame le Maire.

*Adopté à l'unanimité*

**22 - Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente avec Enedis et EDF. Conventions.**

Mi 2016, un accord est intervenu entre France Urbaine, EDF et ENEDIS, portant sur les perspectives d'évolutions des contrats de concession du réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) ; et des contrats de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (EDF). C'est dans ce cadre que le conseil municipal a décidé de renégocier le contrat de concession sur le territoire de la Ville d'Amiens avant son terme initial (2024). Les évolutions porteront sur l'optimisation du niveau d'investissement réalisé sur le territoire ; l'ajustement de l'équilibre économique du contrat en augmentant sensiblement le niveau de la redevance

versée à la ville ; le financement d'actions s'insérant dans la « Smart City », dans la transition énergétique et en faveur de la lutte contre la précarité énergétique ; la redéfinition d'un nouveau périmètre de dissimulation des réseaux à des conditions financières améliorées. Madame le Maire a été autorisée à signer tous les documents à intervenir.

*Adopté à l'unanimité*

### **23 - Dénominations d'espaces publics. Esplanade Simone Veil et Parvis Nicole Fontaine.**

Les aménagements urbains prévus dans le cadre du projet de BHNS sont aujourd'hui en cours de finalisation. Bon nombre de ces aménagements ont changé le paysage urbain du centre-ville. Les deux carrefours que sont la nouvelle place Foch et l'esplanade Branly ont été repensés et sécurisés. Ils disposent dorénavant d'un véritable espace public traversé de cheminements piétons et cyclistes qui permettra notamment de faciliter les cérémonies qui s'y tiendront (monument aux morts, parvis de l'église Saint-Honoré). L'assemblée délibérante a proposé de renommer ces deux nouveaux espaces publics par les noms de deux personnalités féminines incarnant la France et la République.

La place nouvellement créée et bordée par les boulevards Carnot, Faidherbe, place du Maréchal Foch et avenue du Général Foy (face au monument aux morts) sera dénommée : « Esplanade Simone Veil ».

La place nouvellement créée et bordée par le boulevard Guyencourt, l'esplanade Edouard Branly et rue de Rouen (face à l'église Saint-Honoré) sera dénommée : « Parvis Nicole Fontaine ».

**Observations** : M. DUPILLE, Mme BOUVET, et M. MONTIGNY se sont abstenus.

*Adopté*

### **24 - Modification partielle d'alignement. Rue Rigollot.**

Le conseil municipal a approuvé la modification partielle du plan d'alignement de la rue Rigollot en rive nord tel que présenté dans le plan qui a été annexé à la délibération. Cette modification permettra de créer un alignement harmonieux de façades et aussi de sécuriser la circulation des usagers et des piétons de cette rue dans laquelle il y a un projet de construction d'un ensemble immobilier par le groupe Edouard Denis. Il a également été nécessaire de céder une excroissance bâtie en bordure de rue, étant précisé que la cession au profit du domaine public routier communal interviendra moyennant l'euro symbolique.

*Adopté à l'unanimité*

### **25 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aides financières pour l'acquisition d'un véhicule pour le RAM et la réalisation de travaux dans les ALSH et EAJE. Conventions.**

Courant 2018, la collectivité a sollicité la CAF de la Somme pour l'obtention d'aides financières afin de réaliser des actions émergeant sur l'AP travaux école, ALSH et EAJE et programmées en 2018. Lors de sa commission sociale du 30 novembre 2018, cette dernière a décidé d'accorder à la Ville d'Amiens : une subvention de 12 185,60 € et un prêt du même montant pour financer la réalisation des travaux de l'ALSH Vincensini ; une subvention et un prêt de 20 000 € chacun pour financer la réalisation des travaux de l'ALSH Blaise Pascal ; une subvention de 5 183 € et un prêt équivalent pour financer la réalisation des travaux de l'ALSH Marivaux ; une subvention de 2 825 € et un prêt du même montant pour financer la réalisation des travaux de l'ALSH Modigliani ; une subvention ainsi qu'un prêt de 1 729,76 € pour financer la réalisation des travaux de l'ALSH Jean-Marc Laurent ; une subvention et un prêt de 4 353,20 € chacun pour financer la réalisation des travaux de l'EAJE les petits bouchons ; et enfin, une subvention de 4 159 € et un prêt de 2 495 € pour financer l'acquisition d'un véhicule de transport pour le RAM itinérant.

Le conseil a approuvé ces dispositions et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions correspondantes pour l'obtention de ces financements.

*Adopté à l'unanimité*



**26 - OGEC Ecole Sainte-Clotilde. Rénovation totale des locaux. Garantie d'emprunt. Convention.**

Les élus municipaux ont accordé la garantie de la Ville d'Amiens à concurrence de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 950 000 € que l'OGEC de l'Ecole Sainte Clotilde se propose de contracter auprès du Crédit du Nord. Cet emprunt sera destiné à financer la rénovation totale des locaux de l'École Sainte Clotilde, située rue Duthoit. La convention de garantie correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

**Observations** : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON ont voté contre. M. HUTIN s'est abstenu. Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.

**Adopté**

**27 - Concours Label Amiens 2019. Remise de prix.**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, la Ville d'Amiens a organisé un concours destiné à valoriser les commerçants du centre-ville qui animent leurs vitrines et participent à renforcer l'image dynamique du commerce amiénois. Les conseillers municipaux ont approuvé l'attribution du Label Amiens 2019 ainsi qu'une vitrophanie aux 18 commerçants sélectionnés suivants : AMBIANCE & STYLES, BAGELSTEIN, BOULANGERIE CAFE CHEZ MAXIME, CHANTAL & VOUS, DASI FRERES, DE NEUVILLE, DERBY AMIENS, FLEURIDEE, FLEURS DES PRES, FLINOIS 1739, FLYING TIGER, GALERIES LAFAYETTE, GENEVIEVE LETHU, MAISON CREPY, MIAM'S, MISE EN SCENE, STUDER, TABLES ET SAVEURS.

Dans la catégorie « Boutiques », le « prix spécial du jury » a été attribué à FLEURS DES PRES qui bénéficiera d'une exonération de droits de voirie d'un montant de 123 €. Dans la catégorie « Boutiques » avec le prix « vitrine et aménagement intérieur », le candidat sélectionné est BOULANGERIE CAFE CHEZ MAXIME qui sera exonérée de droits de voirie pour un montant de 41 €. Dans la catégorie « Boutiques », le prix « coup de cœur » a été décerné aux GALERIES LAFAYETTE. Dans la catégorie « Café/restaurant » avec le « prix spécial du jury », le candidat sélectionné est MIAM'S. L'exonération de droits de voirie dont il bénéficiera s'élève à 214,20 €. Et enfin, dans la catégorie « Café/restaurant » avec le prix « design et aménagement intérieur », le candidat sélectionné est BAGELSTEIN. L'exonération de droits de voirie s'élève à 204 €. Ces cinq enseignes, en sus de l'exonération des droits de voirie, recevront un droit de communication, un diplôme et 200 tickets parking valorisés à 260 €.

**Adopté à l'unanimité**

**28 - Centrale solaire photovoltaïque. Choix du développeur chargé de la réalisation. Chemin de Vauvoix. Lieu-dit le champ pendu.**

En l'absence de Madame RODINGER, Madame le Maire a lu le texte préparé par cette dernière pour la présentation du dossier :

*« Malgré mon absence pour laquelle je vous prie de bien vouloir m'excuser, je tenais à vous faire valoir ce projet d'envergure qu'est la centrale solaire photovoltaïque de 18 Ha (hectares) qui contribue, une fois de plus, à faire d'Amiens, une ville à la pointe de la transition énergétique et reconnue comme telle auprès de nos homologues.*

*Notre volonté politique nous amène à vous présenter ce soir cette ferme solaire qui s'inscrit dans la stratégie énergétique, d'actions pour le climat et qui permet une nouvelle destination à un site dégradé chemin de Vauvoix, au lieu-dit « le champ pendu ».*

*Amiens propose donc la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 12 MW crête (équivalent solaire) qui produira à horizon 2022 l'équivalent des besoins d'électricité de 10 500 habitants ou encore, va produire 2 fois les besoins d'électricité du Bus Nemo (*

*La ville d'Amiens se positionne sur une trajectoire de ville autonome en énergie à l'horizon 2050 et vise à réduire de 40% les émissions de GES à l'horizon 2030 (selon son engagement à la Convention des maires). Faisons le rêve que cela soit atteignable.*

*En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité et usons des différents leviers qui sont les nôtres.*

*Un certain nombre de projets significatifs et exemplaires en attestent, comme le réseau de chaleur avec un mix énergétique à partir d'énergies renouvelables remarquables à hauteur de 62,5%. C'est une première sur l'hexagone pour un réseau de cette ampleur avec la capacité demain d'une production de chaleur 100 % renouvelable.*

*Une ville qui expérimente et qui innove avec ses 43 bus électriques soit 13 millions de trajets par an qui ne se feront pas en voiture.*

*En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité.*

*Mais produire de l'énergie est une chose, en **consommer moins** est aussi nécessaire. C'est pourquoi il nous faut compter sur l'intelligence des hommes et leur implication dans la préservation de l'environnement. Un environnement sain gage d'une qualité de vie porteuse de bien-être.*

*Les mentalités changent.*

*Amiens s'engage pour accompagner l'Amiénois à la rénovation énergétique et, par ce projet, il aura la possibilité de s'impliquer pour le climat par du financement participatif par le biais d'une plateforme de financement collaboratif.*

*Il s'agit de choisir un candidat pour nous accompagner dans ce projet de ferme solaire. Je remercie mon collègue Thomas Hutin que nous avons invité pour contribuer à ce choix, dans un débat transparent.*

*Le territoire d'Amiens Métropole consomme 6 TWh d'énergie / an dont environ 5 TWh pour la seule ville d'Amiens – un sujet que les élus prennent au sérieux parce que ces 6 TWh/an coûtent aujourd'hui 540 Millions d'euros au territoire (non dépensés dans l'économie locale) – Nous savons aussi que si les mesures que nous devons prendre (et pas seulement les collectivités mais tous les acteurs confondus les habitants) ne sont pas mises en œuvre, la facture atteindra le milliard en 2040.*

*En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité et usons des différents leviers qui sont les nôtres – la ville d'Amiens s'est engagée dans la Convention des Maires et ambitionne de réduire de 40 % les émissions de GES à horizon 2030 – Amiens Métropole vient d'élaborer son Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Énergétique – ces deux démarches s'inscriront dans le futur PCAET du Pôle Métropolitain. »*

Suite à l'appel à projet lancé le 28 septembre 2018, et l'offre de l'entreprise QUADRAN ayant été jugée la plus pertinente et la plus à même de répondre aux attentes de la collectivité, le conseil a retenu sa candidature pour mener à bien la réalisation d'une centrale de production énergétique à partir de l'énergie solaire qui constituera une première de cette ampleur sur le territoire. Madame le Maire a été autorisée à signer tous actes se rapportant à cette opération étant précisé qu'une promesse de bail d'une durée de deux ans renouvelable une fois sera contractualisée avant le lancement des études entre l'entreprise QUADRAN et la Ville d'Amiens, permettant de définir les grandes lignes de l'accord foncier pour la réalisation de ce projet.

**Adopté à l'unanimité**

## **29 - Charte de la Vie Nocturne de la Ville d'Amiens. Actualisation.**

En 2015 la charte de la vie nocturne de la Ville d'Amiens a été approuvée. Cette charte a pour vocation de concilier les attentes des riverains, des commerçants et des noctambules pour favoriser le mieux vivre ensemble. Un comité de pilotage a été mis en place afin de suivre son application. En fin d'année 2018, la Ville d'Amiens a mis en place des Assises de la Vie Nocturne qui se sont déroulées en trois étapes : une réunion avec des commerçants, en novembre 2018, puis en décembre avec des associations étudiantes et enfin, une réunion publique, avec des habitants en janvier 2019.

Afin de donner suite aux travaux des Assises, l'assemblée a donné son accord pour l'actualisation de cette charte. Elle sera proposée à la signature de chaque partie, et notamment à la signature individuelle de chaque commerçant.

Monsieur STENGEL a commenté le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous :





La Charte de la Vie Nocturne de la Ville d'Amiens a été adoptée le 15 octobre 2015 en Conseil Municipal.

Véritable document d'engagement, elle constitue un des outils fondateur du Plan de Gestion de la Vie Nocturne en vigueur depuis son adoption.

Les récentes modification du périmètre géographique des espaces de Vie Nocturne, avec notamment l'ouverture du site de la citadelle, et les évolutions des dispositifs nécessitent aujourd'hui une actualisation de la charte.



### Le Comité de Pilotage de la Vie Nocturne

Instance de décisions pratiques sur les différents sujets de la Vie Nocturne, le COPIL dresse mensuellement le bilan des actions et faits marquants, et définit les actions à mener conjointement par l'ensemble des partenaires.

- 10 réunions par an
- Coprésidé par l'Adjoint à la Sécurité et l'Adjoint de Secteur Centre et Adjoint au Commerce
- Comités de Quartiers, Association des Commerçants de Saint Leu, Associations étudiantes et vice-président étudiant de l'UPJV, représentant de la Préfecture, Polices Municipale et Nationale, Service Prévention-Médiation et Service Hygiène de notre collectivité



### Bilan 2018 Actions de Prévention

L'Unité mobile de l'Association Le Mail a assuré des actions de terrain un jeudi soir sur deux

Mobilisés sur les conduites addictives, ainsi que sur la prévention contre les IST entre autres, l'association Le Mail bénéficie du soutien de la Ville d'Amiens pour des actions au plus près du public de la Vie Nocturne.



### Bilan 2018 Actions de Prévention

De nombreux temps Forts ont été organisés pour des actions spécifiques parmi lesquelles



- Déambulation avec distribution d'éthylotests par les médiateurs sociaux
- Mise en place d'actions de sensibilisation Prévention IST/SIDA par le Service Santé en partenariat avec les commerçants du centre ville et du quartier Saint Leu
- Lancement d'une action de sensibilisation « Nettoie après ta fête » à l'initiative d'étudiants bénévoles de l'UPJV



### Bilan 2018 Unité Médiation

L'Unité de Médiation Sociale est présente sur le terrain au cœur de la vie nocturne

Un jeudi sur deux, les médiateurs assurent une présence sociale sur le quartier Saint Leu d'avril à décembre.



Ils participent également aux marches exploratoires avec services et élus aux marches exploratoires dans le quartier



### Bilan 2018 La Répression



La Police Municipale assure des missions essentielles de proximité au cœur de la Vie Nocturne. Ses actions sont complémentaires avec celles de la Police Nationale

- La présence de la PM a été renforcée dans le cadre de l'Opération tranquillité Estivale, avec présence vendredi et samedi de 19h à 02h
  - Suivi particulier de 20 établissements de nuit
  - 19 rappels à la loi auprès des établissements de nuit
  - 123 intervention liées à nuisances nocturnes pour bruit excessif
  - 14 interventions pour occupation illégale du domaine public
  - 419 Procès verbaux dressés en matière de stationnement
- Des actions conjointes PN/PM sont également menées en application de l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur voie publique.





### Les Assises de la Vie Nocturne

La VIE nocturne est, par définition, en perpétuel mouvement. Afin de faire évoluer les dispositifs, les Assises de la Vie Nocturne ont permis un échange très riche:

- Le 19 novembre 2018: Réunion avec les commerçants présidée par le Maire en présence du DDSP
- Le 11 décembre 2018: Réunion d'une large majorité d'associations étudiantes en présence de l'Adjoint au Maire à la Sécurité, le Chef de Cabinet du Préfet et le DDSP
- Le 15 janvier 2019: Réunion publique au quartier Saint Leu en présence du Comité de Quartier

Il est notamment ressorti des échanges qu'une actualisation de la charte était nécessaire, ce qui fait l'objet de la présente délibération



### La Nouvelle Charte

Elaborée en concertation avec ses futurs signataires, elle développe davantage l'adoption individuelle et devient plus précise en matière d'engagement

Entre autres:

- Signature individuelle des commerçants adhérents
- Affichage obligatoire de la charte au format A3 dans les locaux
- Adoption d'une charte graphique visible
- Création d'un référent de nuit PN pour les établissements de nuit
- Définition annuelle du programme d'actions de prévention engageant chaque signataire



### En cours:

3 groupes de travail sont en cours avec les représentants des associations étudiantes

- Un travail sur la création d'une convention relative aux soirées d'intégration
- Un groupe de travail sur la définition du programme des actions de prévention et de médiation
- Un groupe de travail sur les perspectives de mobilité nocturne



Merci de Votre Attention...



... Et tous unis pour de bonnes nuits, sans les ennuis !



**Observations** : M. DUPILLE, Mme BOUVET, et M. MONTIGNY se sont abstenus.

**Adopté**

### 30 - Association APREDA. Subvention 2019. Convention.

Dans le cadre de ses actions de prévention-médiation, la Ville d'Amiens apporte une aide et un soutien aux associations proposant des projets dont les objectifs sont notamment de prévenir la rupture scolaire ou sociale, les risques de désocialisation voire de la délinquance. L'Association APREDA met en place l'action « Insertion Sociale/Prévention » visant à favoriser le lien social, les échanges et la mixité par le biais d'activités sportives, notamment la musculation. Les membres du conseil ont donné leur accord pour le versement d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2019, comme cela a été le cas en 2018. Ils ont également approuvé la convention à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

### 31 - Association APREDA. Mise à disposition de la Pléiade. Convention.

Les élus municipaux ont accordé la mise à disposition auprès de l'association APREDA, à titre gracieux, d'un espace de 161 m<sup>2</sup> au sein de la Pléiade, rue Fafet, pour l'exercice de ses activités de médiation sociale en direction des jeunes marginalisés du quartier Nord. Comme dit précédemment, elle utilise les activités sportives (musculation, ping-pong) comme médiation avec les jeunes pour effectuer de l'accompagnement social. Ces activités sont des supports à la rencontre. L'association partagera le hall d'accueil et les vestiaires avec les usagers de la salle Omnisport. La convention d'occupation sera consentie pour une durée ferme de

2 ans. Un forfait de charges annuel de 1 600 € sera instauré afin de participer aux frais d'électricité, d'eau et de chauffage. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

**Adopté à l'unanimité**

### **32 - La Pléiade, rue Fafet. Règlement intérieur. Approbation.**

Le règlement d'utilisation de la Pléiade, nouvel équipement de proximité comprenant un pôle sportif et des bureaux dédiés à l'accueil des associations du quartier, a été adopté par l'ensemble de l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

### **33 - Association Immeubles en Fête. Participation à l'édition 2019 de la Fête des Voisins.**

Le conseil municipal a validé le principe de l'inscription de la Ville d'Amiens à la 20ème édition de la fête des voisins, en partenariat avec l'association « Immeuble en fête » pour laquelle le versement d'une subvention d'un montant de 4 190 € a été accordé au titre de l'année 2019.

**Adopté à l'unanimité**

### **34 - Vœu.**

Un vœu intitulé « **Amiens soutient l'appel des Coquelicots** » a été proposé par le groupe des élus écolos d'Amiens. Madame le Maire a passé la parole à Thomas HUTIN.

#### **« Amiens soutient l'appel des Coquelicots »**

*« Si, à la fin de la seconde Guerre Mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides de synthèse a pu sembler pertinente pour augmenter la production agricole, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec une demande alimentaire tournée vers la qualité. Des solutions nouvelles sont mises au point et d'autres plus anciennes sont réactualisées. D'autre part, la société aspire à un modèle plus vertueux, durable et sobre. Les pesticides ne sont donc plus une réponse appropriée au modèle de développement qui vient :*

- *Ils sont un danger pour la santé humaine avec l'explosion du nombre de maladies chroniques et comme le montrent des centaines d'études,*
- *Ils sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...),*
- *Ils prennent au piège les professionnels poussés et dupés par les fabricants,*
- *Ils entraînent des coûts cachés puisque ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants,*
- *Ils se jouent des mécanismes de régulation en intégrant de nouvelles molécules sur le marché.*

*Dans leurs domaines de compétences respectifs, les deux collectivités, Amiens et Amiens Métropole, conscientes de ces risques, se sont engagées dans une démarche « zéro phyto » dans l'entretien des parcs, des espaces verts, de l'espace public, des cimetières et des terrains de sport.*

*C'est pourquoi, sur proposition des élu-e-s écologistes, le conseil municipal d'Amiens réuni en séance le 25 avril 2019 :*

- *Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.*
- *Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.*
- *Demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective du tout pesticide.*
- *S'engage à semer symboliquement des coquelicots avec les amiénois dans ses parcs et jardins.»*

Le vœu a été soumis au vote.



**Observations:** M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET ont voté pour (M. MONTIGNY avait quitté la séance au moment du vote).  
M. BOURGOIS et M. THÉVENIAUD se sont abstenus.  
Les autres membres de l'assemblée ont voté contre.

**Rejeté**

Madame le Maire a levé la séance à 22h08 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 23 mai prochain en salle des Assemblées.



Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Fouré".

Brigitte FOURÉ